



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Marketing Vente**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Présidente du jury :**

- Mme PAVIOT Geneviève                   **Maître de Conférences**

**Vice-Présidente du jury :**

- Mme RIMBERT Sandra                   Maître de Conférences

**Membres du jury :**

- Mme NICOLAS Eline	Maître de conférences
- Mme RENAULT Sophie	Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Marketing Vente** est constitué comme suit :

- Mme PAVIOT Geneviève	Maître de conférences et responsable de la formation
- Mme INGARAO Aurore	Maître de conférences
- M. RAMETTE Raphaël	Enseignant associé
- Mme RENAULT Sophie	Professeure des Universités et représentante du Laboratoire d'adossement
- Mme RIMBERT Sandra	Maître de conférences
- M. ATRY Christophe	Professionnel
- Mme QUEREL Céline	Professionnelle
- Mme HOCQARD-SION Julie	BIATSS, Chargée d'apprentissage
- M. SAUNAL Nemo	BIATSS, Gestionnaire de formations
- Mme BOSQUER Stella	Déléguée M2 CED
- Mme BYROTHEAU Carla	Déléguée M2 CED
- M. KRIMECH Mohammed Khalil	Délégué M2 MPSI
- M. LEPAGE Louis	Délégué M1 MPSI
- M. WEBER Erwann	Délégué M1 CED

Fait à Orléans, le 5 décembre 2025



Eric BLOND